"No taxation, no representation"

Ces mots sont le sous-titre d'un article intitulé « Commission scolaire catholique, » et publié par le Bulletin du Travail du 24 décembre. Voici la signification que l'on y donne à cet axiome : « Celui qui ne paye as de taxe, n'a pas droit à la représentation. »

L'objet de cet article, que l'on n'ose pas exposer franchement, c'est de protester contre la présence, dans la Commission scolaire catholique de Québec, de MM. les curés de Saint-Patrice, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Roch et de Saint-Sauveur, parce que ces messieurs ne paient pas de taxes.

Et comme les lois de la logique s'imposent toujours, qu'onle veuille ou qu'on ne le veuille pas, il faut généraliser la question, et prononcer, si l'écrivain du Bulletin a raison, d'abord que NN. SS. les évêques, ne payant pas de taxes, ne devraient pas siéger dans le Conseil de l'Instruction publique, et enfin que le clergé, ne payant pas de taxes non plus, ne devrait jamais être admis à s'occuper pratiquement des choses de l'éducation.

Eh bien, monsieur « Michel Escargot » — car c'est ainsi que se nomme l'écrivain du Bulletin du Travail — doit se frotter les mains d'aise, chaque fois qu'il apprend de nouveaux exploits de M. Combes contre le clergé enseignant de France, car eu voilà un qui est d'avis, lui aussi, qu'il est dangereux de laisser le clergé se mêler beaucoup de l'instruction publique.

Nous ne voulons point réfuter en détail toutes les assertions que faisait M. Escargot dans ses deux colonnes du 24 décembre.

Ce que seulement, pour le moment, nous croyons bon de dire, c'est qu'il fait mal au cœur d'entendre affirmer, au moins implicitement, qu'il ne devrait pas être permis au clergé canadien de prendre part à l'administration des écoles, parce qu'il ne paye pas les taxes municipales.

Sans doute, le clergé canadien n'est pas tenu par la loi à payer les taxes municipales et scolaires. Mais n'a-t-il pas concouru pécuniairement, à titre volontaire, cent fois devantage à l'œuvre de l'éducation dans la province de Québec?

Pour ne parler ici que de la ville de Québec, demandons-nous